

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 août 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

Absents excusés : Mme Isabelle DESAGES, Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_053-DE

SLO



Transmis à la Préfecture le - 6 SEP. 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 7 SEP. 2023

### DELIBERATION n° 2023 – 053

#### CONTRAT D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE

Il est exposé au conseil municipal que dans le cadre du réaménagement d'une vitrine du musée Emile Chenon, qui expose des bijoux en verre gaulois, Mme Margaux THUILLIER, responsable scientifique, a sollicité une vidéo de fabrication de verre gaulois auprès du Musée Archéa.

L'autorisation de diffusion sera gratuite mais doit être formalisée par un contrat d'autorisation de diffusion d'une œuvre audiovisuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** les termes du contrat à passer avec la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ci-annexée

**CHARGE** Monsieur le Maire de sa signature ainsi que de son application

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,

Claude DESABRES



## CONTRAT D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France  
Siège social, 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France,  
Représentée par son Président Pascal DOLL dument autorisé par délibération du Conseil communautaire  
n°22.270 du 15 décembre 2022, pour le musée ARCHÉA, 56 rue de Paris - 95380 Louvres.

Dénommé ci-après « le cédant » d'une part,

**ET :**

La ville de Châteaumeillant  
Siège social, 4 place de la Mairie 18370 Châteaumeillant  
Représenté par son maire, Frédéric DURANT

Dénommé ci-après « le cessionnaire » d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la cession de droits d'utilisation à titre gracieux du film « *Archéologie expérimentale. Le travail du verre* » réalisé en 2014 par ARCHÉA dans le cadre de l'exposition temporaire « *Gaulois d'ici et d'au-delà, une exposition pleine de Celtes* ».

### Article 2 – Désignation de l'œuvre audiovisuel

Le contrat d'autorisation de diffusion concerne l'œuvre audiovisuelle suivante :

Titre : Archéologie expérimentale. Le travail du verre  
Genre : Film documentaire  
Réalisateur : ARCHÉA/Agglomération Roissy Pays de France  
Date de production : 2014  
Durée : 3'26

**Le fichier sera transmis au format MP4.**

### Article 3 – Durée et date d'effet

Le présent contrat de cession de droit d'utilisation entre en vigueur à la date de sa signature et demeure applicable pendant une durée de 5 (cinq) années. Elle est reconductible par tacite reconduction par périodes successives de 2 ans, sauf dénonciation, pour quel que motif que ce soit, par l'une ou l'autre des parties au minimum 6 mois avant le terme de chaque période contractuelle en cours, par courrier recommandé avec avis de réception.

#### Article 4 – Exploitation

Le cédant autorise, à titre gracieux pour la durée du présent contrat, la diffusion du film « *Archéologie expérimentale. Le travail du verre* » dans le parcours de l'exposition permanente du musée archéologique Émile Chéron :

- via un QR code renvoyant à la chaîne YouTube du musée ARCHÉA <https://www.youtube.com/watch?v=loW19SkpxLY>
- sur un écran à partir du fichier MP4 fournit par le musée ARCHÉA.

L'œuvre audiovisuelle ne sera utilisée à d'autres usages que ceux du présent contrat. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande et est obligatoirement soumise à l'accord écrit du prêteur.

Cet accord ne vaut que sous la condition de l'obtention de l'accord des autres participants au film :

- Le service d'archéologie préventive d'Amiens-Métropole
- Le verrier Joël Clesse, Sylicybine
- Les verriers François Dubois et Chloé Grevaz, Les Infondus
- Joëlle Rolland, université Paris 1 - UMR 8215 Trajectoires

Toute exploitation, autre que celle autorisée par les présentes, pour faire l'objet de poursuites.

#### Article 5 – Crédits

Le cessionnaire s'engage à mentionner clairement les crédits suivants :

Film [ou extraits d'un film] réalisé par le musée ARCHÉA (communauté d'agglomération Roissy Pays de France) pour son exposition *Gaulois d'ici et d'au-delà, une exposition pleine de Celtes*, présentée de novembre 2014 à mai 2015.  
L'expérimentation s'est déroulée à Samara, grand parc naturel de la préhistoire (Somme) avec le concours du Service d'archéologie préventive d'Amiens Métropole.  
Merci aux verriers Joël Clesse (Sylicybine), François Dubois et Chloé Grevaz (Les Infondus) ainsi qu'à Yves Le Bechennec, Service d'archéologie préventive d'Amiens-métropole et Joëlle Rolland, Université Paris I – UMR 8215 Trajectoires  
Réalisation ©ARCHÉA/Agglomération Roissy Pays de France – [archea.roissypaysdefrance.fr](http://archea.roissypaysdefrance.fr)

#### Article 6 – Dénonciation et litige

Le présent contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre partie, avec un préavis de 6 mois. La durée du préavis peut-être réduite en cas de force majeure, En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction compétente, mais seulement après épuisement des voies amiables. Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

##### Le cessionnaire

Le Maire de Châteaumeillant

Pour le Président, par délégation

Le 2<sup>e</sup> Vice-Président en charge de la culture et du patrimoine historique

Frédéric DURANT

Jean-Pierre BLAZY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 août 2023

~~~~~

Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

Absents excusés: Mme Isabelle DESAGES, Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.



4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_054-DE



Transmis à la Préfecture le - 6 SEP 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 7 SEP. 2023

### DELIBERATION n° 2023 – 054

#### CREATION D'EMPLOIS D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE DE PROMOTION INTERNE 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des promotions interne des agents de la Commune, des propositions ont été faites à la Commission Administrative Paritaire, placée près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Il convient donc d'ouvrir le poste nécessaire, à savoir :

Un poste d'Agent de Maîtrise à 35 H,

La nomination de cet agent est proposée pour le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**PRECISE** que le poste antérieur de l'agent concerné sera supprimé après la nomination de l'agent et avis du Comité Technique.

**CHARGE** Monsieur le Maire des formalités à accomplir dans le cadre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

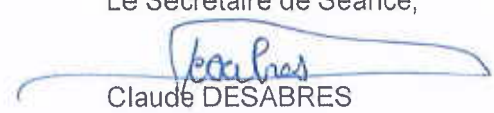
Le Maire

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Claude DESABRES







**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_055-DE

S'LO



Transmis à la Préfecture le - 6 SEP. 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 7 SEP. 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 août 2023

~~~~~

Présents: M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

Absents excusés: Mme Isabelle DESAGES, Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.

### DELIBERATION n° 2023 – 055

#### CREATION DE POSTES D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLE (ATSEM)

Il est exposé au Conseil Municipal le départ en mutation d'un agent communal occupant un poste d'ATSEM le 22 octobre 2023.

Afin de palier à ce départ, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ainsi qu'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 6 novembre 2023 suivant les candidatures reçues.

Monsieur le Maire sollicite également l'autorisation du Conseil Municipal d'avoir recours à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face temporairement aux vacances d'emplois qui ne peuvent être immédiatement pourvus dans les conditions prévues par la loi, si aucune candidature statutaire n'est déposée.

Dans ce cas, il est proposé que la rémunération de ce Contrat à Durée Déterminée se fasse sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de créer un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet soit 35 heures à compter du 6 novembre 2023

**DECIDE** de créer un poste d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet soit 35 heures à compter du 6 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_055-DE

SLOW

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée si aucune candidature statutaire ne convient et par conséquent à recruter un agent Contractuel à Durée Déterminée de 1 an renouvelable 1 fois et rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures par semaine.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce poste ainsi que du recrutement correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Claude DESABRES



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 août 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

Absents excusés : Mme Isabelle DESAGES, Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2023  
Reçu en préfecture le 06/09/2023  
Publié le 06/09/2023  
ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_056-DE



Transmis à la Préfecture le - 6 SEP. 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le - 7 SEP. 2023

**DELIBERATION n° 2023 – 056**

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS -TRANCHE 1**

Il est exposé au conseil municipal que la délibération 2023 – 010 doit être modifiée. En effet, pour le dossier de demande de subvention DETR, le plan de financement présenté en deux tranches peut désormais être précisé concernant la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le montant prévisionnel des travaux de la première tranche s'élève à 1 032 907 € HT.

Le financement des travaux de la première tranche pourrait être financé ainsi qu'il suit :

Subvention Etat -Gendarmerie	146 948 €
Subvention DETR pour l'année 2023 (40 % de 1 000 000 €)	400 000 €
Emprunt	485 959 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOpte** le projet en deux tranches
- APPROUVE** le plan de financement proposé pour la première tranche
- AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

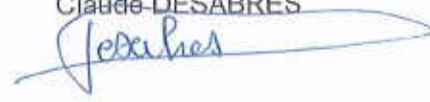
Le Maire,

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Claude DESABRES





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_057-DE

S<sup>2</sup>LO



Transmis à la Préfecture le - 6 SEP. 2023  
Publié sur le site Internet de la commune le

- 7 SEP. 2023

~~~~~

L'an deux mille vingt trois, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

~~~~~

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de votants : 13

~~~~~

Date de convocation du conseil : 30 août 2023

~~~~~

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, M. Claude DESABRES, Mme Bernadette LOOSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, M. Michel DUMONT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, Mme Dorota JOBEZ

~~~~~

Absents excusés : Mme Isabelle DESAGES, Mme Marie-Claude DEMASSE, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Bruno MATHON

~~~~~

M. Claude DESABRES a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION n° 2023 – 057**

**DECISION MODIFICATIVE N°04 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits budgétaires doivent être inscrit en investissement pour pouvoir régler le solde des honoraires du prestataire chargé de la révision du PLU.

Le serveur de la mairie devenu obsolète doit aussi être budgété, ainsi qu'un chassis et kit d'adaptation pour le tracteur John Deere.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Opération 314 Art 202 :	+ 1 800 €
Augmentation des crédits de l'Opération 280 Art 21828 :	+ 8 000 €
Augmentation des crédits de l'Opération 282 Art 21838 :	+ 8 850 €
Augmentation des crédits de l'Opération 256 Art 21841 :	+ 100 €
Diminution des crédits de l'Opération 198 Art 21318 :	- 15 750 €
Augmentation des crédits de l'Art 10222 :	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous



Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le 06/09/2023

ID : 018-211800578-20230905-2023\_D\_09\_057-DE



DELIBERATION DU 5 SEPTEMBRE 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 04							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
				Art 202 Op 314	+ 1 800 €	Art 10222	+ 3 000 €
				Art 21828 Op 280	+ 8 000 €		
				Art 21838 Op 282	+ 8 850 €		
				Art 21841 Op 256	+ 100 €		
				Art 21318 Op 198	- 15 750 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	3 000€	TOTAL	3 000 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Frédéric DURANT



Le Secrétaire de Séance,

Claude DESABRES

